Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 fgsdg noir	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	orange	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
13 06 2017	alpe d'huez	refuge de la selle		1		dépannage installation téléphone 1rotation a 9h00 et retour plus tard dans la journee.

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 291 / 2017

Suivi par : c. bourgeois

à Gap, le 12/06 / 2017

Le Directeur, **Le Directeur Adjoint,**

P.D.

Thierry DURAND

COPIE OISANS